

Septembre 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

CONSEIL

Cent quarante-cinquième session

Rome, 3-7 décembre 2012

Médaille Margarita Lizárraga

Résumé

Le Comité de sélection du bénéficiaire de la médaille Margarita Lizárraga, qui est décernée tous les deux ans sur proposition du Conseil à une personne ou à une organisation s'étant distinguée dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, s'est réuni à Rome le 11 juillet 2012 et a décidé à l'unanimité de décerner la médaille pour 2012-2013 à l'*Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain* (OSPESCA, El Salvador).

Mesures suggérées au Conseil

Le Conseil est invité à approuver la sélection de l'*Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain* (OSPESCA) et à recommander que la médaille lui soit remise à l'occasion de la trente-huitième session de la Conférence (15-22 juin 2013).

Pour toute question concernant le contenu de ce document, prière de s'adresser à:

M. Hiromoto Watanabe

Fonctionnaire principal des pêches Département des pêches et de l'aquaculture

Tél: +3906 5705 5252

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

1. Lors de sa vingt-neuvième session, en novembre 1997, la Conférence de la FAO a institué, par sa Résolution 18/97, la médaille Margarita Lizárraga. Cette médaille, décernée par la Conférence sur proposition du Conseil, rend hommage à feu Mme Margarita Saucedo Lizárraga, fonctionnaire principale de liaison (pêches), pour son rôle décisif dans la promotion du Code, pour son travail dans le domaine des pêches pendant près de quarante ans et pour sa volonté résolue de promouvoir le secteur des pêches, notamment dans les pays en développement
2. Le Comité de sélection du bénéficiaire de la médaille, composé du Sous-Directeur général chargé du Département des pêches et de l'aquaculture et du Bureau de la trentième session du Comité des pêches, s'est réuni à Rome le 11 juillet 2012. La réunion était présidée par le Directeur général adjoint (Connaissances), qui représentait le Directeur général.
3. Le Comité de sélection a examiné les trois candidatures pour l'exercice biennal 2012-2013, proposées par les membres du jury, sur la base des critères suivants:
 - contribution remarquable et concrète à l'application du Code;
 - résultats tangibles;
 - effort soutenu et non pas initiative ponctuelle;
 - effet boule de neige ou catalytique probable.
4. Le Comité de sélection a décidé à l'unanimité de décerner la médaille pour l'exercice biennal 2012-2013 à l'*Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain* (OSPESCA) en El Salvador.
5. OSPESCA a été choisie pour sa contribution significative au développement durable des pêches et de l'aquaculture dans les pays d'Amérique centrale et est considérée comme un modèle d'organisation intergouvernementale, imitée dans d'autres régions pour l'effet catalytique de ses réalisations. La contribution d'OSPESCA à l'application du Code est donc remarquable, pratique, tangible et durable, et elle offre un exemple à suivre aux autres régions.